

Règlement 2020 du Trail de la Roche d'Oëtre

1/ Description des épreuves :

Samedi 17 Octobre :

	Marche Nordique Chronométrée (Allure libre)	Marche Nordique Chronométrée (Allure libre)	Marche Nordique Chronométrée (Allure libre)	Trail Nocturne
Distances	7 km	12 km	17 km	17 km
Dénivelé	/	/	750 d+	750 d+
Heure de départ	14h15	14h15	14h15	19 h
Catégories				A partir de juniors
Tarifs	8 €	8 €	8 €	16 €
Nbre maxi inscrits	/	/	/	700
Barrières horaires	/	/	/	/
Ravitaillement sur le parcours	/	/	1	1
Balisage				Gris
Retrait de dossards	Samedi 17 sur place à partir de 13h	Samedi 17 sur place à partir de 13h	Samedi 17 sur place à partir de 13h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h

	Défi N°1	Défi N°2	Défi N°3
Distances	17 km + 30 km	17 km + 12 km	17 km + 90 km
Dénivelé	750 d+ et 1050 d+	750 d+ et 450 d+	750 d+ et 2100 d+
Heure de départ	19h	19h	19h
Catégories	A partir de espoirs	A partir de espoirs	A partir de espoirs
Tarifs	30 €	25 €	60 €
Nbre maxi inscrits	500	500	100
Barrières horaires	/	/	74 km à 15h
Ravitaillement Sur le parcours	1 (17 km) 2 (30kms)	1 (17 km)	1 (17 km) 5 (90km)
Balisage	Gris (17 km) Rouge (30 km)	Gris (17 km) Bleu (12 km)	Gris (17 km) Orange (90 km)
Retrait de dossards	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h

Dimanche 18 Octobre :

	Ultra-Trail (Seul)	Ultra-Trail (Relais)	Trail	Trail
Distances	90 km	45 km	30 km	17 km
Dénivelé	2100 d+	1300 d+	1050 d+	750 d+
Heure de départ	3h	10h30(Maxi)	09h30	10h
Catégories	A partir de espoirs	A partir de espoirs	A partir de espoirs	A partir de juniors
Tarifs	52 €	32 € / traileur	22 €	16 €
Nbre maxi inscrits	200 personnes	150 personnes	700 personnes	700 personnes
Barrières horaires	74 km à 15h	74 km à 15h	/	/
Ravitaillements	5	5	2	1
Balisage	Orange	Orange	Rouge	Vert
Retrait de dossards	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h

	Trail	Trail découverte	Marche Nordique	Marche Nordique
Distances	12 km	5 km	8 km	13 km
Heure de départ	10h30	10h45	09h45	09h45
Catégories	A partir de cadets	A partir de minimes	/	/
Dénivelé	450 d+	160 d+		
Tarifs	12 €	5 €	5 €	5€
Nbre maxi inscrits	700 personnes	700 personnes	/	/
Barrières horaires	/	/	/	/
Ravitaillement sur le parcours	/	/	/	1
Balisage	Bleu	Rose		
Retrait de dossards	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Mercredi 14 Décathlon Mondeville Jeudi 15 Décathlon FLERS Vendredi 16 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h

	Randonnée	Randonnée	Trail enfant	Trail enfant
Distances	8 km	13 km	900 m	1500 m
Heure de départ	09h45	09h45	13h15	13h15
Catégories	/	/	Benjamins/Poussins	Benjamins/Poussins
Dénivelé				
Tarifs	5€	5€	2€	2€
Nbre maxi inscrits	500 personnes	500 personnes	/	/
Barrières horaires	/	/	/	/
Ravitaillement Sur le parcours	/	1	/	/
Retrait de dossards	Jeudi 15 Décathlon CAEN Vendredi 16 Décathlon FLERS Samedi 17 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Jeudi 15 Décathlon CAEN Vendredi 16 Décathlon FLERS Samedi 17 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Jeudi 15 Décathlon CAEN Vendredi 16 Décathlon FLERS Samedi 17 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h	Jeudi 15 Décathlon CAEN Vendredi 16 Décathlon FLERS Samedi 17 Décathlon ARGENTAN Samedi 17 sur place à partir de 13h Dimanche 18 sur place à partir de 08h

2. Conditions générales :

Les départs et arrivées se font sur le site de la Roche d'Oëtre à st Philibert sur Orne..

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des éventuelles modifications de parcours.

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis.

ATTENTION : quelle que soit l'épreuve, les tracés passent sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course.

3. Conditions d'inscription des concurrent(e)s :

3.1 Dates & procédures :

Les inscriptions se feront sur le site activ'orne.fr ou www.njuko.net/traildelarochedoestre-2020

- Ouverture des inscriptions en ligne : Vendredi 20 mars 2020 à 8H00

- Paiement par CB (paiement sécurisé)

- Vous devez être en possession de votre certificat médical conforme ou de votre licence 2020/2021 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.

- Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre certificat médical ou de votre licence valide.

- Les personnes ayant un dossier incomplet (manque paiement et/ou de certificat médical/licence valide au 16 octobre 2020 à 18H, ne seront pas inscrites au trail de la Roche d'Oëtre et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves. (cf 3.3 Annulation d'engagement/Remboursement).

**Des inscriptions seront possibles sur place mais dans la limite des places restantes avec un supplément de 2€ pour les Trails 30 km , 17 km , 17 km nocturne , 12 km .
Pour les autres inscriptions aucun suppléments dans la limite des places restantes .**

Pour chaque inscription :

1 € reversée au comité de l'orne de la ligue contre le cancer

1 € reversée à l'association les pieds ornais

3.2 Certificat médical ou licence :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FSGT, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces documents seront conservés par l'organisation.

ATTENTION : Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou en l'absence votre licence 2020/2021 ou si votre document est périmé ou falsifié.

3.3 Annulation/Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 16 septembre 2020.

Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l'épreuve.

3.3.2 Du fait de l'organisateur :

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'association Activ'orne se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4. Catégories 2020 :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1985 et avant
Seniors	SE	1986 à 1997
Espoirs	ES	1998 à 2000
Juniors	JU	2001 et 2002
Cadets	CA	2003 et 2004
Minimes	MI	2005 et 2006
Benjamins	BE	2007 et 2008
Poussins	PO	2009 et 2010

Détails des catégories Masters :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1981 à 1985
	M1	1976 à 1980
	M2	1971 à 1975
	M3	1966 à 1970
	M4	1961 à 1965
	M5	1956 à 1960
	M6	1951 à 1955
	M7	1946 à 1950
	M8	1941 à 1945
	M9	1936 à 1940
	M10	1935 et avant

5. Dossards :

Pour la distribution des dossards dans les décathlons Mondeville, Argentan et Flers les créneaux horaires sont de 16h à 19h pour les engagements validés et reçus avant le 12 Octobre 2020.

Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard porter durant la course, en présentant une pièce d'identité avec photo, pour les personnes n'ayant pas la possibilité de venir eux-mêmes merci de donner une autorisation sur l'honneur avec votre pièce d'identité.

Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de celle-ci, il doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course.

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard est aussi votre laissez-passer.

Ils sont nécessaires pour accéder aux aires de ravitaillement, infirmeries, douches.

ATTENTION : En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre (Sans demander l'autorisation à l'association Activ'orne). S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

6. Équipement obligatoire :

Matériel obligatoire	Ultra-trail et relais	Trail 30 km	Trail 17 km	Trail 17 km nocturne	Trail 12 km	Trail 5 km découverte	Trail enfant 900m et 1500m	Marche nordique chronométrée 7km,12km et 17km (Allure libre)	Marche nordique 8km et 13 km	Randonnée 8 km et 13 km
Pièce d'identité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable	X	X	X	X	X			X	X	X
Sac de course	X	X								
Réserve d'eau	1.5L	1L	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé		Conseillé	Conseillé	Conseillé
Réserve alimentaire	X	X								
Sifflet	X									
Couverture de survie	X	X								
Gobelet individuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bande elasto	X	Conseillé								
Lampe frontale ou ventrale	X			X						
Pile de rechange ou chargeur USB	X									
Brassard rétro réfléchissant	X			X						
Coupe-vent	X									
Bâton ou de marche nordique	X							X	X	X

- Pièce d'identité pour la remise des dossards.

- Le téléphone portable doit être adapté au réseau français.

- Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback....

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment

de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

7. Contrôles :

7.1 Postes de pointage :

Des postes de pointage seront répartis le long des parcours.

L'emplacement de certains autres postes de pointages appelés les points de contrôles ne sera pas communiqué. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé (cf 8. Pénalités).

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

7.2 Matériel obligatoire :

Durant toute la course (du retrait du dossard à l'arrivée), le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (cf 8. Pénalités).

7.3 Anti-dopage :

En cas de contrôle anti-dopage prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, le coureur devra se conformer aux règles en vigueur.

8. Pénalités :

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :

Pénalité 1 heure :

- Non possession d'un article obligatoire (cf 6. Equipement obligatoire)
- Dossard non visible

Pénalité 3 heures :

- Absence d'un pointage sur l'Ultra Trail 90 km

Disqualification :

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de sac de course pour L'Ultra Trail 90km
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites

- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

10. Assistance :

10.1 Assistance Médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

10.2 Assistance personnelle

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les postes de ravitaillement.

En dehors de ces distances/zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.

10.3 Assistance sacs

Les concurrent(e)s de Ultra-Trail pourront laisser, en consigne un sac de change sur le site portant le numéro de dossard pour pouvoir ce changer à Rabodanges.

11. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'organisation sera déchargée après abandon ou disqualification.

12. Boisson et Nourriture :

Des postes de ravitaillement (boissons, nourriture de type course) sont prévus pour les participants.

En dehors ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

13. Environnement et respect :

l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides (cf 8. Pénalités).

En cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance, celui-ci pourra se voir disqualifié.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Respectons la nature !

14. Sécurité :

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

15. Droit à l'image & Données personnelles :

Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679),

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du trail de la Roche d'Oëtrem pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

16. Points ITRA* :

L'Ultra Trail 90 km permet aux coureurs de gagner 3 points ITRA.

Relais 1 Trail 90 km permet aux coureurs de gagner 2 points ITRA.

Relais 2 Trail 90 km permet aux coureurs de gagner 2 points ITRA.

Trail 30 km permet aux coureurs de gagner 1 point ITRA.

Défi 1 (17km/30km) permet aux coureurs de gagner 1 point ITRA.

Défi 2 (17km/12km) permet aux coureurs de gagner 1 point ITRA.

Défi 3 (17km/90km) permet aux coureurs de gagner 4 points ITRA.

*** Sous réserve de modification**

17. Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.

18. Classements

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi dans toutes les catégories. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

19. Lots & Remise des Prix :

Un cadeau sera offert à tous les participants de toutes les courses.

Polaire (90 km et relais , 30 km , 17 km)

Tee-shirt (12 km et 5 km , marche nordique et randonnée)

Médaille (Trail enfant 900 m et 1500 m)

Au scratch, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes, seront récompensés à partir de 14h sur l'aire d'arrivée. (90 km , 30 km , 12 km , 17 km et 5 km)

Les 1ers de chaque catégorie seront également récompensés (non cumulable avec lot scratch).

Pour la marche nordique chronométrée (Allure libre) , les 3 premiers du scratch.

Un lot sera également remis à tous les finisher du 90 km et du relais , pour les défis .

Fait le 18 Mars 2020 , A Putanges le lac

Le président , Marc LECOEUR